



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE STOKE

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 6 août 2018, le conseil de la municipalité de Stoke, a adopté le Règlement #546 « visant à modifier le règlement de lotissement 461 dans le but de retirer les normes minimales de lotissement correspondant à un terrain en bordure d'une route publique numérotée hors du périmètre d'urbanisation.»;

Que ledit règlement numéro 546 a fait l'objet d'une assemblée publique tenue à la salle du conseil le 3 juillet 2018.

Que ledit règlement numéro 546 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 12 septembre 2018;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 546 est entré en vigueur le 26 septembre 2018, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 12 septembre 2018;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 546 au bureau de la municipalité de Stoke, situé au 403, rue Principale durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À STOKE, CE 26<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2018.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Sara Line Laroche  
Directrice générale et secrétaire-trésorière